

France-Aix-en-Provence: Transport tickets**OJ S 194/2015 07/10/2015****Contract notice – utilities****Services****Directive 2004/17/EC****Section I: Contracting entity**

I.1. Name and addresses

Official name: Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence

Postal address: CS 40868

Town: Aix-en-Provence Cedex 1

Postal code: 13626

Country: France

For the attention of: Mme de la commande publique la directrice

E-mail: direction-marches@agglo-paysdaix.fr

Telephone: +33 488788800

Fax: +33 488788808

Internet address(es):General address of the contracting entity: <http://www.agglo-paysdaix.fr>Address of the buyer profile: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>**Additional information can be obtained from:**

Official name: Communauté d'agglomération du Pays d'Aix

Postal address: CS 40868

Town: Aix-en-Provence Cedex 01

Postal code: 13626

For the attention of: Mme la directrice de la commande publique

Specifications and additional documents (including documents for a dynamic purchasing system) can be obtained from: Official name: Communauté d'agglomération du Pays d'Aix

Postal address: 3 cours Sextius

Town: Aix-en-Provence

Postal code: 13100

Contact person: Direction de la commande publique

For the attention of: Mme La directrice de la commande publique

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Communauté d'agglomération du Pays d'Aix

Postal address: CS 40868

Town: Aix-en-Provence Cedex 01

Postal code: 13626

Contact person: Direction de la commande publique

I.2. Main activity

Urban railway, tramway, trolleybus or bus services

I.3. Contract award on behalf of other contracting entities

The contracting entity is purchasing on behalf of other contracting entities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting entity

Gestion commerciale du réseau de transports public communautaire.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 2: Land transport services [2], including armoured car services, and courier services, except transport of mail

Main site or place of performance: Le territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

NUTS code FR824 Bouches-du-Rhône

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

La présente consultation a pour objet la réalisation des prestations de gestion commerciale du réseau de vente des titres de transports, hors réseau des délégations de service public «Aix en bus» et «Bus de l'Étang».

II.1.6. CPV code(s)

34980000 Transport tickets, 79211100 Bookkeeping services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Les prestations sont traitées à prix mixtes selon les modalités suivantes:

— un prix global et forfaitaire rémunère l'intégralité des prestations décrites au CCTP pour 41 dépositaires,

— en cas de besoin, la partie à prix unitaires rémunérera l'ajout de dépositaires supplémentaires pour l'ensemble des prestations décrites dans le CCTP.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée de 48 mois. Les prestations débuteront le 1.3.2016.

L'exécution des prestations à prix unitaires sera subordonnée à la transmission par l'entité adjudicatrice des bons de commande émis au fur et à mesure des besoins dans la limite du seuil maximum pour la durée du marché de 30 000 EUR HT.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Une garantie à première demande est exigée pour couvrir le montant de l'avance versée par l'entité adjudicatrice.

Le prestataire aura la charge de constituer une régie de recettes. A ce titre, les régisseurs de recettes chargés pour le compte des comptables publics des opérations d'encaissement sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds qu'ils recueillent, du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations. La détermination du cautionnement exigé des régisseurs se fait au regard d'un barème fixé par l'arrêté du 28.5.1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3.9.2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs. La somme à prendre en compte pour la détermination du montant de cautionnement est le montant moyen des recettes encaissées mensuellement et le montant du fonds de caisse éventuel.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Possibilité de cession ou de nantissement de créances,

- délai global de paiement de 30 jours à compter de la réception de la facture,
- financement prévu sur le budget de fonctionnement de la CPA, sur ses fonds propres,
- paiements par mandats administratifs sur présentation des factures correspondantes, après service fait,
- en application de l'article 87 du CMP, une avance de 5 % du montant TTC de la partie globale et forfaitaire du marché est accordée au titulaire du marché,
- marché à prix mixtes révisables.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Groupement solidaire à l'attribution du marché.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Le recouvrement des créances issues du marché de la présente consultation s'effectuera par la régie de recettes spécifiquement créée à cet effet, selon les modalités prévues au CCAP, à la convention de régie signée avec le régisseur et les mandataires, et en application de la réglementation en vigueur.

Le titulaire du marché est régisseur de recettes et propose à cet effet dans son offre une personne physique dénommée «Régisseur de recettes» qui sera agréée en cette qualité dans le respect des dispositions de la réglementation en vigueur, et notamment conformément aux dispositions du décret du 7.11.2012 no 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, des articles R 1617-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction codificatrice no06-031-a-b-m du 21.4.2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles 44 et 45 du code des marchés publics permettant la vérification de la satisfaction des conditions d'accès à la commande publique (ces documents devront être fournis pour chacun des membres du groupement éventuel):

- une lettre de candidature comprenant l'identification du candidat et l'objet du marché. Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, ainsi que la désignation du mandataire.
- le(s) document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise (extrait k-bis, délégation de pouvoir, statuts ...) ainsi qu'une habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement d'entreprise;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet;
- une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 38 de l'ordonnance no2005-649 du 6.6.2005 modifiée et de l'article 29 de la loi no2005-102 du 11.2.2005 modifiée, conformément à l'article 43 du CMP. L'utilisation des imprimés Dc1 et Dc2 est autorisée.

Ces formulaires sont téléchargeables sur le site suivant: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions: — une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

— la présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;

— déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Les entreprises de création récente pourront justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières par tout moyen de preuve et, notamment, par la présentation des titres d'études ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables des prestations.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Prix. Weighting 60
2. Valeur technique. Weighting 40

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting entity

2015M078

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents

(except for a DPS)

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

12.11.2015 - 12:00

IV.3.5. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.7. Conditions for opening of tenders

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Type d'entité adjudicatrice: établissement public de coopération intercommunale.

Les critères de sélection des candidatures sont les capacités financières, technique et professionnelle des candidats, liées et proportionnées à l'objet du marché. Les candidatures sont examinées au vu des éléments demandés aux articles III.2.1) à III.2.3) du présent avis d'appel public à la concurrence.

N.b: Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements du dossier de candidature que la CPA peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace, et que cet accès soit gratuit.

La valeur technique sera appréciée au regard des éléments contenus dans le mémoire technique justificatif au vu des sous-critères suivants:

Sous-critère no1 :(50 % de la note de valeur technique) Pertinence de la gestion et de l'organisation du titulaire pour l'accomplissement des prestations du marché (notamment l'organisation des tournées de collecte des recettes, la méthodologie mise en place auprès des dépositaires et des transporteurs notamment pour éviter la rupture de la distribution des billets et des fiches horaires, l'optimisation des délais de distribution des titres et des fiches horaires, la réactivité en cas d'impondérables, le mode de communication avec les dépositaires, la disponibilité, la qualité du rendu de gestion (à travers des modèles de tableaux de bords/indicateurs/qualité du reporting)...)

Sous-critère no2 :(50 % de la note de valeur technique) Adéquation et pertinence de l'équipe mise à disposition et de la personne choisie au sein de l'entreprise pour occuper les fonctions de régisseur de recettes, jugée au vu notamment des Cv.

Méthodologie de la notation du critère « de la valeur technique »:

Chaque sous-critère est noté de 0 (très mauvais) à 5 (excellente qualité). Les sous-critères ont un poids identique.

La note technique est obtenue en calculant la somme des notes pondérées obtenues pour chaque sous-critère de la valeur technique. Il lui sera ensuite appliqué le coefficient relatif au critère « Valeur technique » mentionné ci-dessus.

NB: Chaque critère est noté sur 5 points. Pour chaque critère on applique ensuite le coefficient applicable. La note finale est donc une note sur 5 points.

Les notes cumulées des critères mentionnés ci-dessus permettront de classer les offres par ordre décroissant et de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat qui en fera la demande par courriel ou par télécopie aux coordonnées indiquées en haut du présent avis ou qui viendra le retirer à l'adresse géographique suivante: Direction de la commande publique — 3 cours Sextius, 13100 Aix-en-Provence, aux heures d'ouverture des bureaux (de 8:30 à 12:30 et de 14:00 à 17:00 du lundi au jeudi, de 8:30 à 12:30 et de 14:00 à 16:00 le vendredi, sauf jours fériés).

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de recourir à un marché passé selon la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires à celles du marché objet de la présente consultation selon les modalités de l'article 35-II-6 du code des marchés publics.

Il pourra être téléchargé par voie électronique à l'adresse internet suivante: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_TODJ3v-wyO

La remise des plis peut se faire:

— soit par envoi à l'adresse postale indiquée en haut du présent avis, pour tout envoi en recommandé avec accusé de réception,

— soit par dépôt contre récépissé ou pour tout autre mode d'acheminement (Chronopost, UPS, Fedex, etc...= aux horaires et à l'adresse géographique susvisée,

— soit par voie électronique à l'adresse Internet suivante: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_TODJ3v-wyO

Le candidat devra impérativement choisir entre le dépôt de son offre sur la plate-forme de dématérialisation ou l'envoi sur support papier ou sur support physique électronique.

Lors du téléchargement du DCE, les candidats sont expressément invités à communiquer les

coordonnées d'une personne physique et son adresse électronique afin qu'ils soient informés, en cours de consultation, des éventuelles erreurs matérielles, rectifications ou compléments d'information apportés au DCE initial.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 2.10.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Marseille

Postal address: 22/24 rue Breteuil

Town: Marseille Cedex 06

Postal code: 13281

Telephone: +33 491134813

Fax: +33 491811387

Body responsible for mediation procedures

Official name: Préfecture de région PACA — comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges (CCIRAL)

Postal address: boulevard Paul Peytral

Town: Marseille Cedex 20

Postal code: 13282

Telephone: +33 491156374

Fax: +33 491156190

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du tribunal administratif de Marseille

Postal address: 22/24 rue Breteuil

Town: Marseille Cedex 06

Postal code: 13281

Telephone: +33 491134813

Fax: +33 491811387

VI.5. Date of dispatch of this notice

2.10.2015